

Point de vue d'un député médecin

Le DEP est-il vraiment efficace?

Lorsque j'ai découvert la campagne de sensibilisation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans laquelle l'efficacité du DEP est mise en avant, je me suis posé de multiples questions en tant qu'utilisateur potentiel.

En prenant connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de ma collègue Bettschart-Narbel sur le DEP, j'ai réalisé que beaucoup de temps avait passé depuis la création de CARA en 2018 sans arriver aujourd'hui à une solution utilisable aisément, que de grandes sommes d'argent avaient été dépensées et que le DEP restait encore très éloigné de nos pratiques.

Efficace ? Comme médecin généraliste, je me suis connecté sur la page DEP avec deux de mes patient-es. Ensemble, nous avons convenu des documents à y introduire. Cela a pris plus de 30 minutes. Qui va payer cette prestation ? La LAMal ? La Confédération ? Le Canton ? Le ou la patient-e ?

Efficace ? Comment retrouver au sein du DEP les renseignements utiles que nous recherchons pour notre patient-e ? Nous nous trouvons devant un paquet de documents PDF empilés de façon chronologique à espérer y retrouver l'information recherchée ?

Efficace ? Chaque prestataire de soins n'est en droit d'introduire dans le DEP que les éléments qu'il a produits lui-même. Pour un-e généraliste, ce sont les examens de laboratoire effectués au cabinet, des radiographies, le traitement qu'il ou elle a prescrit, la lettre adressée à un?e spécialiste mais le ou la généraliste n'est pas habilité-e à introduire dans le DEP la lettre de sortie d'un hôpital, ni le rapport d'un-e spécialiste. Il revient à ces prestataires d'introduire leurs documents dans le DEP. Cela risque d'engendrer des dossiers très fragmentaires.

Efficace ? Tant que nos fournisseurs de logiciel de dossier médical informatisé n'ont pas mis en place de solution pour sortir en un clic nos données compatibles avec le DEP, nous, médecins, aurons de la peine à adhérer au DEP. Malgré ces remarques, je reste convaincu que le DEP sera efficace un jour, mais pour y arriver, il faudra :

- Un plan de médication partagé qui soit accessible à tous les prestataires de soins, et aussi au/à la patient-e afin que toute modification du traitement soit prise en compte.
- Un plan de soins partagé avec le même partage que pour le plan de médication partagé.
- Un poste spécial pour les directives anticipées.
- Un poste spécial pour les vaccins.
- Une liste active des diagnostics et pas simplement la somme de PDF des diagnostics de chaque prestataire.

C'est lorsque toutes ces conditions seront remplies que le DEP sera vraiment efficace et qu'il saura être convaincant pour les patient-es et pour les prestataires de soins. Alors si le Canton et la Confédération veulent mener des campagnes de sensibilisation pour que les gens s'inscrivent pour ouvrir un DEP, il faut au préalable que le contenu du DEP soit plus attractif et je peine à comprendre qu'avec les millions investis depuis des années, on en soit encore aux balbutiements actuels.

Dr Blaise Vionnet
Médecin spécialiste en médecine interne générale FMH Député Vert'libéral au Grand Conseil (Vaud)